

VILLE DE LOUDUN

Nomenclature n° 1.7

LE MAIRE DE LA VILLE DE LOUDUN :

OBJET :

Restructuration et extension des vestiaires du Rugby - Avenant N° 1 au marché passé avec l'entreprise SAS Jean ROBERT – Lot n° 4

VU :

- les articles L 2122-21 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la délibération du 23.05.2020 portant délégation au Maire par le Conseil Municipal de certaines attributions,

- DECIDE -

ARTICLE 1 :

Le présent avenant a pour objet des travaux en moins-value relatif au lot 4 : Charpente, dans le cadre des travaux de restructuration et extension des vestiaires du Rugby.

ARTICLE 2 :

Le montant de l'avenant est de – 2 224.00 € HT soit – 2 668.80 € TTC. Le nouveau montant de ce marché s'élève à la somme de :

14 650.50 € HT	soit	17 580.60 € TTC (montant initial)
- 2 224.00 € HT	soit	- 2 668.80 € TTC (avenant)
12 426.50 € HT	soit	14 911.80 € TTC

ARTICLE 3 :

Le présent avenant est conclu avec l'entreprise SAS Jean ROBERT demeurant 12 rue Rabatté BP 10082 86200 LOUDUN.

ARTICLE 4 :

Le montant de cette dépense sera imputé à l'opération 41231 du budget de la ville de Loudun.

ARTICLE 5 :

Il convient d'accepter et de signer l'avenant avec l'entreprise SAS Jean ROBERT.

ARTICLE 6 :

Le Directeur Général des Services de la Mairie de Loudun est chargé de l'exécution de la présente décision.



A LOUDUN, le 06 DEC. 2023

Le Maire,
Joël DAZAS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acté rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le : ... 06 DEC. 2023

Publié le : ... 06 DEC. 2023

Notifié le :

Accusé de réception en préfecture 086-218601375-20231206-DEC2023-191-AI Date de télétransmission : 06/12/2023 Date de réception préfecture : 06/12/2023
--